

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Mai 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 janvier 2015. De janvier 2015 au 31 mai 2019, au moins 530 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*0. INTRODUCTION*..... 4

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME* 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* .....5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS* .....5

*I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* .....5

*I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES* .....6

*I.3. DES PERSONNES TORTUREES*.....7

*I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT*.....8

*I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE* .....8

*I.6. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS* .....8

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 9

*III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*..... 10

*WEBOGRAPHIE*..... 12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**DESC** : *Droits Economiques, Sociaux et Culturels*

**EAC** : *East African Community*

**FRODEBU** : *Front pour la Démocratie au Burundi*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**UPD** : *Union pour la Paix et le Développement*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## 0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de mai 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 160 à 164.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de tortures, des cas d'arrestations arbitraires, des cas de VBG et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 39 personnes ont été tuées dont 13 cadavres retrouvés, 5 personnes enlevées et/ou portées disparues, 34 torturées, 133 arrêtées arbitrairement et 5 victimes de VBG.

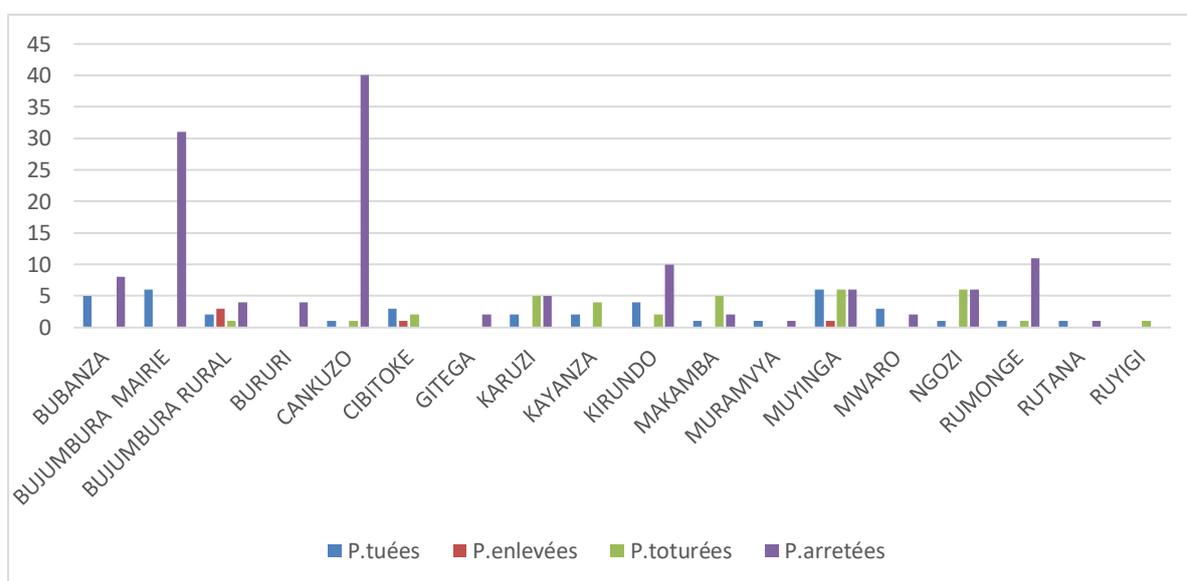
Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes tuées, 6 mineurs tués, 1 femme torturée, 2 femmes et 11 mineurs dont 10 élèves arrêtés.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des actes d'intimidations ont été rapportés dans différents coins du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de mai 2019**



Dans ce rapport du mois de mai 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 39 cas. Ainsi, les provinces de Bujumbura Mairie et Muyinga viennent en tête avec 6 cas chacune, suivie de Bubanza et Kirundo avec respectivement 5 cas et 4 cas.

Les victimes d'enlèvement et/ou de disparition forcée relevées sont au nombre de 5 dans les provinces de Bujumbura rural avec 3 cas, Cibitoke et Muyinga avec 1 cas chacune. Cependant, parmi des personnes enlevées et/ou portées disparues, une d'entre elles est réapparue.

Sur un total de 34 cas de torture relevés au cours du mois de mai 2019, les provinces de Muyinga et Ngozi viennent en tête avec 6 cas chacune, suivie de celles de Karuzi et Makamba avec 5 cas chacune tandis que la province de Kayanza a enregistré 4 cas.

Sur un total de 133 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, les provinces de Cankuzo et Bujumbura Mairie viennent en tête avec respectivement 40 cas et 31 cas, suivies de Rumonge avec 11 cas et de Kirundo avec 10 cas.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

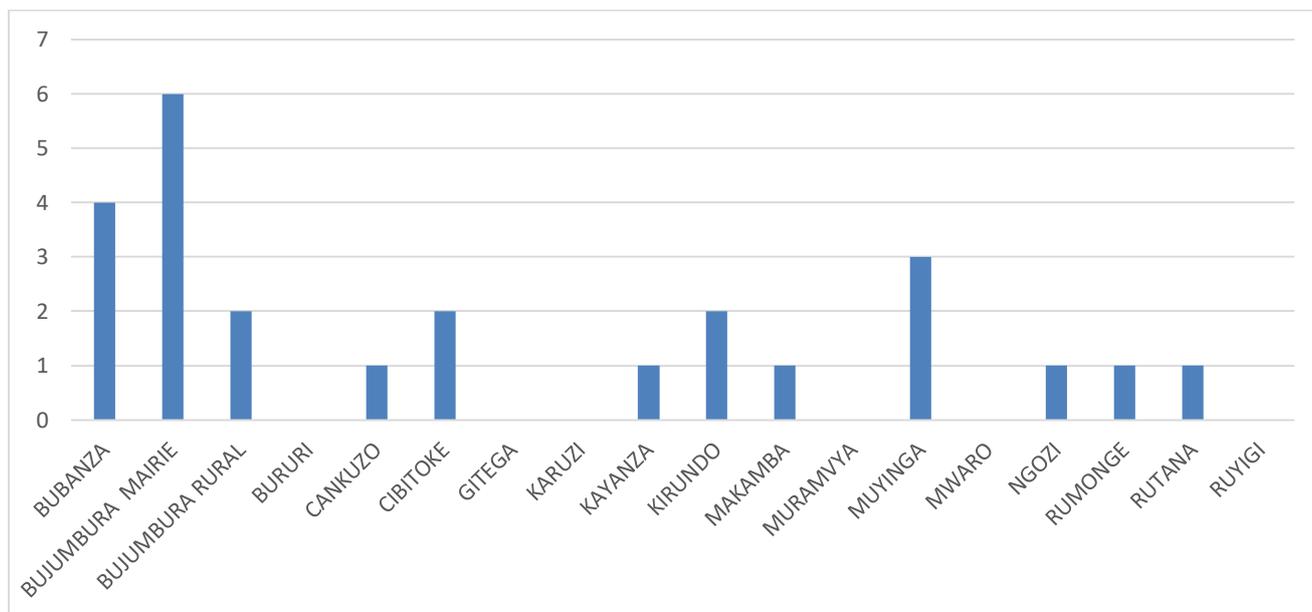
#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 4 cas de personnes tuées par des agents des institutions étatiques dont 2 cas par des membres de la milice Imbonerakure et 2 cas par des policiers.

La province de Muyinga vient en tête avec 2 cas, suivie de Kirundo et Bubanza avec 1 cas chacune.

#### ***I.1. 2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

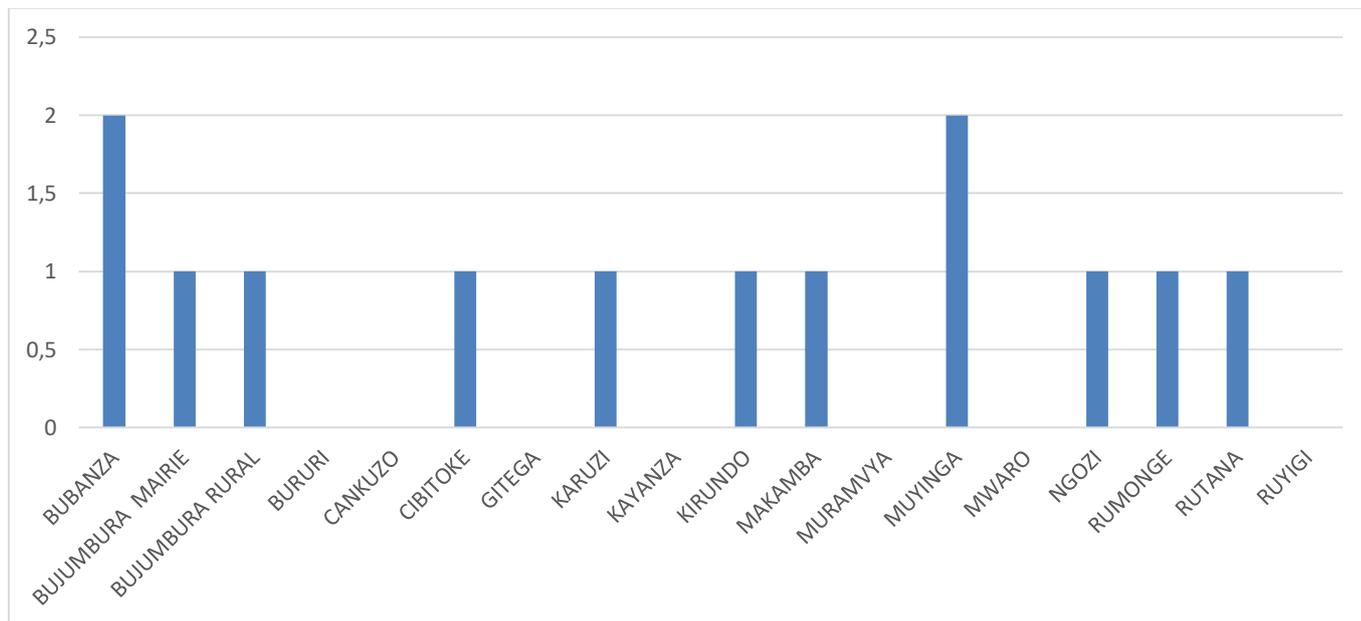
***Figure II : Personnes tuées par des gens non identifiés***



Au cours du mois de mai 2019, vingt-cinq personnes ont été tuées par des gens non identifiés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

Les provinces les plus frappées par ces violations sont celles de Bujumbura Mairie avec 6 cas, de Bubanza avec 4 cas et de Muyinga avec 3 cas.

**Figure III : Cadavres retrouvés**



Comme la figure ci-haut l'illustre, au cours du mois de mai 2019, la Ligue Iteka a relevé 13 cas de cadavres retrouvés. Les provinces les plus touchées sont celles de Bubanza et Muyinga avec 2 cas chacune.

La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu'elles ont été tuées.

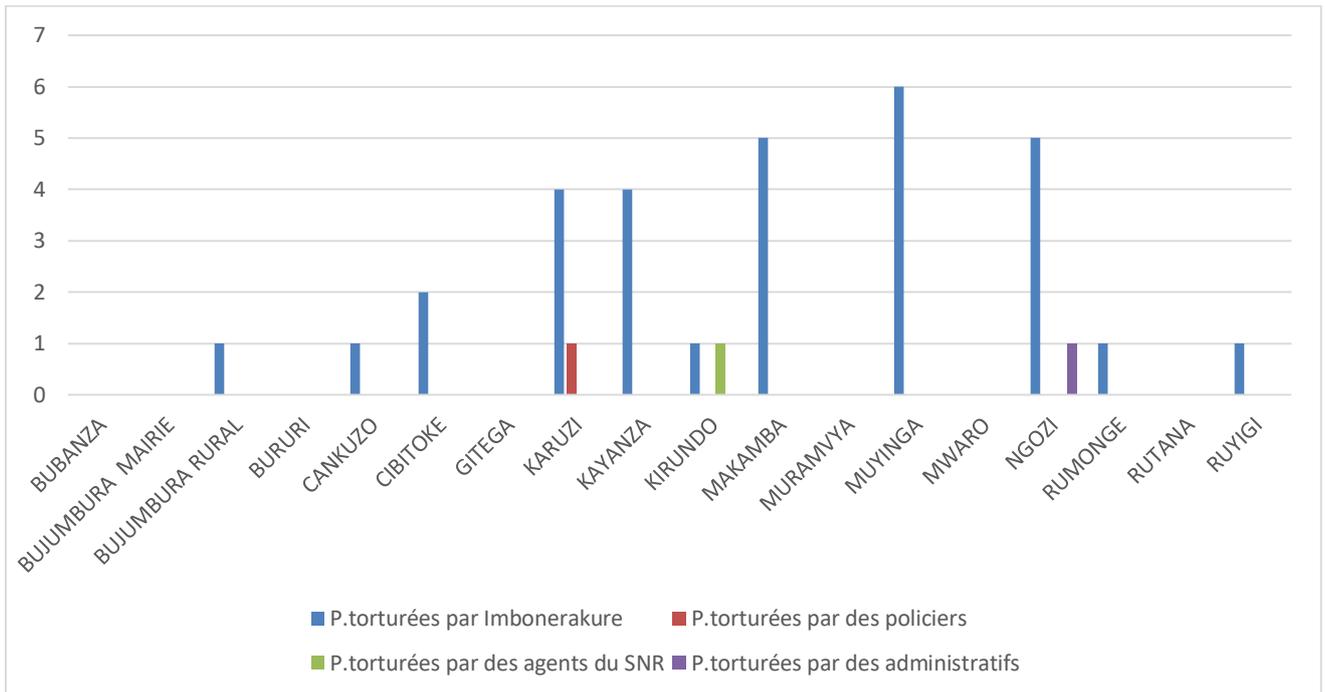
Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

## ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

Au cours du mois de mai 2019, la Ligue Iteka a relevé 5 cas des personnes enlevées et/ou portées disparues. Les présumés auteurs sont des gens non identifiés avec 3 cas et des agents du SNR avec 2 cas. La province de Bujumbura rural vient en tête avec 3 cas, suivie de Cibitoke et de Muyinga avec 1 cas chacune.

### I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Figure IV : Graphique des personnes torturées



Au cours du mois de mai 2019, la Ligue Iteka a relevé trente-quatre cas de victimes de tortures dont 1 femme.

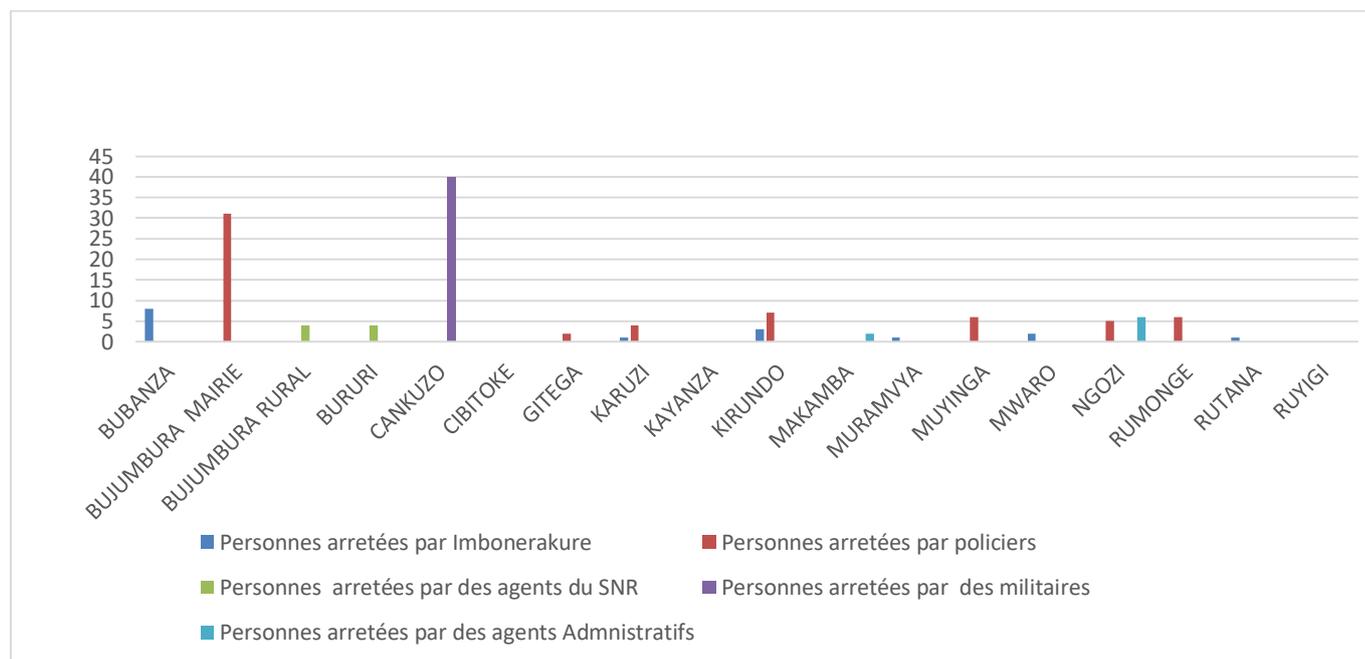
Les provinces de Muyinga et de Ngozi viennent en tête avec 6 cas chacune, suivie des provinces de Makamba et de Karuzi avec 5 cas chacune tandis que la province de Kayanza en a enregistré 4 cas.

Les victimes de torture les plus visées sont des membres du parti politique CNL avec 18 cas, des membres du parti UPRONA avec 6 cas, des membres du CNDD-FDD avec 3 cas et 1 membre du parti Sahwanya FRODEBU.

Les présumés auteurs de ces cas de torture sont des membres de la milice Imbonerakure avec 31 cas tandis que des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont des présumés auteurs d'1 cas chacun.

#### **1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

**Figure V: Graphique des personnes arrêtées**



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de mai 2019, la Ligue Iteka a enregistré 133 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des éléments de la police avec 61 cas, des militaires avec 40 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 16 cas, des agents de l'administration et des agents du SNR avec 8 cas chacun.

La province de Cankuzo vient en tête avec 40 cas d'arrestations arbitraires, suivie de Bujumbura Mairie avec 31 cas, de Rumonge avec 11 cas et de Kirundo avec 10 cas.

Sur 133 victimes d'arrestations arbitraires figurent 46 personnes des partis politiques dont 44 membres du parti CNL, 1 membre de l'UPD Zigamibanga et 1 membre du parti FRODEBU. Parmi ces 133 victimes, il y a 1 femme et 11 mineurs dont 10 élèves.

#### **1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 2 cas de violences basées sur le genre. Les victimes des VBG ont été répertoriées dans les provinces de Karuzi et Rumonge avec 1 cas chacune.

En outre, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de VBG suivies d'assassinat dans les provinces de Karuzi, Kirundo et Ngozi avec 1 cas chacune.

#### **1.6. VIOLATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a observé un cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels dans la province de Bujumbura rural.

En effet, une maison en construction d'un membre du parti CNL a été détruite par l'Administrateur de la commune Mutimbuzi, accompagné par le prénommé Innocent, membre du conseil communal de Mutimbuzi, Lucien Bigirimana et le prénommé Fabien, tous membres du parti CNDD-FDD.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

Au cours du mois de mai 2019, la Ligue Iteka a relevé 10 cas de personnes tuées dont 3 nouveaux nés suite aux faits sécuritaires.

En outre, 2 cas de personnes blessées dont 1 femme par une attaque des hommes armés ont été identifiés.

Des actes d'intimidation orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs ainsi que des cadres du parti CNDD-FDD à l'encontre des membres des partis politiques d'opposition en général et des membres du parti CNL en particulier ont été répertoriés dans certaines provinces du pays comme Cankuzo, Gitega, Karuzi, Makamba, Muramvya et Muyinga.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Des cas de violences basées sur le genre dont certains suivis d'assassinats ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidation ont été aussi observés.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été les présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme ;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

#### **C) A l'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

#### **D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

#### **E) A l'EAC**

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

#### **F) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **G) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

## **WEBOGRAPHIE**

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°160:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/05/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-160.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°161:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/05/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-161.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°162:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/05/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-162.pdf>

Bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°163:

<http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2019/05/Bulletin-ITEKA-N-IJAMBO-163.pdf>

bulletin hebdomadaire Iteka n'Ijambo n°164:

<http://ligue-iteka.bi/2019/06/03/bulletin-hebdomadaire-iteka-nijambo-n164/>